

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE  
ARRONDISSEMENT DE REDON

  
SMICTOM DES PAYS DE VILAINE

Maison Communautaire

36 rue de l'Avenir

35550 PIPRIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 21 mars 2018

Le mardi deux mille dix-huit, le mercredi 21 mars 2018 à 19 h 00, le Comité dûment convoqué le 09 mars 2018 s'est réuni dans la salle du conseil à PIPRIAC, sous la Présidence de Madame Christine GARDAN, Présidente.

M. HAISSANT Gérard a été élu secrétaire de séance.

**PRESENTS** : RENAULT Christian, BEGUINEL Didier (suppléant), BOURGEOULT Jean-Claude, HUBERT Armelle (suppléante), GARDAN Christine, TEILLARD Louis, HAISSANT Gérard, THOMAS Pierre, RIDARD Maryse, LEMOINE André, LAURENT Yann, MENUET Didier, BIORET-ALEXANDRE Marie-Anne, GAUDICHON Jean-Michel, MOISDON Franck, CHAMPION Isabelle, THILLOU Yves, CROSLARD Pascal, QUINTIN Annie, LERAY Loïc, GARCIA Joël, CHAUDAGNE Michel, COUDRAIS André-Jean, ROUAUD Alain, RAZE Marc, GEFFLOT Bernard, PITRE Roger, BAUDU Gérard, LERAY Jean-Luc, ROCHE Hervé, THOMAS Franck, ROPERT Céline, JOUIN Alain,

**POUVOIRS** : LEBAIN Alexandre à HUBERT Armelle, MORICEAU Marie-Françoise à GAUDICHON Jean-Michel, LEPRETRE Christian à THILLOU Yves, RUFFAULT Joseph à CROSLARD Pascal, HOUSSIN Raymond à COUDRAIS André-Jean, REBOUX Pierre-Yves à LERAY Loïc, CHEVAL Véronique à THOMAS Franck, TROUBOUL Jean-Paul à ROUAUD Alain, MAHE Yvon à GEFFLOT Bernard,

**ABSENTS** : COTTIER Catherine, THEAUDIERE Éric, MACE Christophe, DENIEL Franck, FRESIL Gwénaél, LE CHENECHAL Didier, CORDUAN Frédéric, HERVE Gérard, COUDRAIS Ronan, BAUDU Jérôme, MAHE Roseline, PITRE Rémi, HALLIER Catherine,



Nombre de délégués	
- en exercice	55
- pouvoirs	9
- présents	33
- absents	13

**18.15: Avenant au marché de collecte des déchets ménagers et assimilés**

Suite à l'affectation d'un agent à temps partiel permanent en lieu et place d'un recours ponctuel à du personnel intérimaire, la société COVED en charge de la collecte des déchets ménagers et assimilés pour le compte du Smictom des Pays de Vilaine, consent à procéder à un avenant à la baisse sur le marché de collecte.

Cet avenant se traduit par la modification suivante apportée au BPU :

Variante 2 – Mise en place d'une bennette pour la gestion des points noirs - I - 15 : Collecte en bennette et déchargement des ordures ménagères résiduelles au quai de transfert de la collectivité en C0.5 – partie fixe

Ancien prix : 1 125 €/mois

Nouveau prix : 875 €/mois

Envoyé en préfecture le 03/04/2018

Reçu en préfecture le 03/04/2018

Affiché le **10 AVR. 2018**

ID : 035-253500862-20180321-18\_15-DE

Le montant de la réduction consentie est de 3 000 € HT par an sur une année complète.

L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'avenant au marché de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Pour extrait conforme,

La Présidente,  
C.GARDAN

